



N°328

CIRCULAIRE GÉNÉRALE 15 avril 2022

Réouverture des négociations salariales

L'inflation est galopante en ce début d'année avec un taux qui devrait être de 5% au mois d'avril sur 1 an.

Le SMIC va donc, comme en octobre dernier, automatiquement augmenter, le gouvernement a décidé de procéder à une hausse de celui-ci entre 2,4 et 2,6% au 1^{er} mai.

Avec l'augmentation fulgurante des produits de première nécessité, des énergies de chauffages et des carburants, il est plus qu'important, nous dirions même vital pour les salariés et leurs familles de conserver un pouvoir d'achat qui leur permette de vivre décemment, de pouvoir continuer à se déplacer vers leur lieu de travail, de pourvoir à l'éducation des générations futures qui seront également les salariés de demain et sans qui l'industrie ne saurait survivre.

Ce maintien à la réalité économique passe obligatoirement par une revalorisation des salaires *a minima* de l'inflation subie.

Le plan de relance économique, mis en place par le gouvernement pour la période 2020-2022 et qui a débloqué quelques 100 milliards d'euros, doit servir notamment à la relance de l'industrie par la redynamisation de l'emploi.

Comment peut-on concevoir une telle relance si l'on ne se préoccupe pas en amont de la qualité des emplois et de leurs potentiels pour les salariés à pouvoir en vivre dignement. Il ne doit pas uniquement profiter aux entreprises après cette période de pandémie difficile que quasiment tous les français et notamment les travailleurs viennent de passer.

L'argent public ne doit pas seulement servir à renflouer les caisses des actionnaires qui se sont enrichis malgré la pandémie mais bien à maintenir et créer les emplois en France tout en augmentant les salaires de ceux qui font la richesse des entreprises.

La Fédéchimie FO invite tous ses syndicats à demander la réouverture immédiate des négociations salariales, comme elle l'a fait au niveau des branches.